

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

1 Identification de la substance, de la préparation et de la société

1.1 Identification du produit

Nom commercial (n° de réf.) : Geberit Mortier (n° de réf. 464.015.00.1).

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Mortier

1.3 Fabricant/distributeur CE

Geberit International AG

Schachenstrasse 77

CH-8645 Jona

Téléphone : +41 55 221 63 00

E-mail (personne compétente) : product.compliance@geberit.com

1.4 Renseignement d'urgence

UE : Centre de conseils antipoison et toxicologie Téléphone : +49 (0)30-19240
embryonnaire, Berlin

CH : Centre Suisse d'Information Toxicologique Téléphone national : 145 (24 h/24)
Téléphone international : +41 44 251 51 51
(24 h/24)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

2 Identification des dangers

2.1 Classification

Le produit n'est pas classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Eléments de classification

Marquage non nécessaire conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Pictogrammes de danger : non applicable

Mention d'avertissement : non applicable

Mentions de danger : non applicable

Mentions de danger particulières
pour les hommes et pour l'environnement : pas de dangers particuliers à mentionner

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : non applicables.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : mélanges

Description : Composition du mortier, hémihydrate de sulfate de calcium, calcaire pulvérisé, copolymère d'acétate de vinyle et d'éthylène, éther de cellulose, pigment complexe de phtalocyanine de cuivre, sel d'acides gras

Composants dangereux : Non applicable

Autres composants : CAS : 7778-18-9 ; sulfate de calcium

EINECS : 231-900-3

N° de reg. : 01-2119444918-26-XXXX

Remarque : Substances avec une valeur limite pour l'exposition sur la place de travail, voir le paragraphe 8.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premier secours

Indications d'ordre général : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Emmener la personne à l'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.

Après contact avec la peau : Rincer à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous l'eau courante. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Prescrire à la personne un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

4.3 Indications relatives aux soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les moyens d'extinction sont appropriés. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Pour des raisons de sécurité
moyens d'extinction
inappropriés : Aucun

5.2 Danger particulier résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils destinés au personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Equipement de protection spécifique : Aucune mesure particulière n'est requise.

Informations complémentaires : Le produit est incombustible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de précaution individuelles, équipement de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

Eviter la formation de poussière. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter dans la canalisation, dans les eaux de surface ni dans les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement, à sec.

6.4 Références à d'autres paragraphes

Le produit durcit au contact avec l'eau.

Informations relatives au maniement en toute sécurité, voir paragraphe 7.

Informations relatives à l'équipement de protection individuel, voir paragraphe 8.

Informations relatives à l'élimination, voir paragraphe 13.

7 Maniement et stockage

7.1 Mesures de protection pour un maniement en toute sécurité

Indications relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions pour un stockage sûr qui tienne compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients :

Pas d'exigences particulières.

Indications pour le stockage avec d'autres produits :

Pas nécessaire.

Plus d'indications sur les conditions de stockage :

Conserver au sec. Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Classe de stockage :

Classe de stockage conforme au VCI (Fédération de l'industrie chimique) : 13 (Matériaux solides incombustibles).

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

8 Contrôle et limitation de l'exposition/équipement de protection individuel

8.1 Paramètres à contrôler

Substances exigeant un contrôle des valeurs limites sur le lieu de travail :

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium (50–100 %)

Valeur limite d'exposition 6 mg/m³ Agence et Société allemande de recherche (A DFG, Agentur und die Deutsche Forschungsgemeinschaft)

Remarque : A = Fraction alvéolaire

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôle et limitation de l'exposition

Mesures générales pour l'hygiène et la protection : Observer les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Équipement de protection individuel : -

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, porter un masque de protection avec un filtre FFP2.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance et à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants : gants en coton imprégnés de nitrile.
Temps de pénétration du matériau des gants : Se renseigner auprès du fabricant des gants de protection pour le temps de pénétration exact, et le respecter.

Protection des yeux : En cas de risques de projection, porter des lunettes de protection avec protections latérales (conformément à la norme EN 166).

Protection du corps : Vêtements de protection professionnels

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat :	Poudre.
Couleur :	Blanc, blanc-beige, blanc-gris, verdâtre une fois que le produit est mélangé avec l'eau.
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Dans l'état à la livraison, pas évaluable.
Point de fusion/plage de fusion :	Non applicable.
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	Non applicable.
Point d'inflammabilité :	Non applicable.
Inflammabilité :	Non applicable.
Température d'inflammation :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminée.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit ne présente aucun danger d'explosion.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	env. 2,7 g/m ³
Densité relative :	Non déterminée.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	env. 3 g/l (20 °C)
Coefficient de répartition :	Non applicable.
Viscosité dynamique :	Non applicable.
Viscosité cinématique :	Non applicable.

9.2 Autres informations

Décomposition thermique du plâtre :	En CaSO ₄ et H ₂ O à partir de 140 °C. En CaO et SO ₃ à partir de 1000 °C.
-------------------------------------	--

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

10.2 Stabilité chimique/Décomposition thermique/Conditions à éviter

Aucune décomposition dans le cadre d'une utilisation et d'un stockage conformes. Eviter l'effet de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

10.5 Substances incompatibles

Non connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Indications toxicologiques complémentaires : non toxique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité en milieu aquatique : Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Autres indications écologiques :

Ne pas laisser s'écouler dans la nappe phréatique, les eaux naturelles ou la canalisation.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Recommandation : Elimination conformément aux prescriptions réglementaires.

Liste européenne des déchets : 17 08 02 Matériaux de construction à base de plâtre à l'exception de ceux visés à la rubrique 17 08 01.

17 08 04 Déchets mixtes de construction et de démolition à l'exception de ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

Emballages non nettoyés : **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible. Après un nettoyage approprié, ils peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non applicable

14.2 Désignation ONU conformément aux règles

ADR, IMDG, IATA : Non applicable

14.3 Classes de danger pour le transport

Classes ADR, IMDG, IATA : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Non applicable

14.5 Risques environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73 / 78 et au recueil IBC

Non applicable.

« Règlement type » ONU :

-

15 Législation

15.1 Dispositions en matière de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement/dispositions légales spécifiques applicables à la substance ou au mélange

Dispositions nationales :

Classe de pollution de l'eau :

Classe de pollution de l'eau 1 (Annexe 4, du règlement allemand VwVwS, règlement sur la classification des risques pour les eaux, du 17.05.1999) : faible risque pour les eaux.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

16 Autres informations

16.1 Motif de modification

Enregistrement entièrement nouveau et adaptation à la fiche de données de sécurité d'origine mise à jour ; 15.04.2017

16.2 Service établissant la fiche de données

Geberit International AG

Schachenstrasse 77

CH-8645 Jona

Téléphone : +41 55 221 63 00

documentation@geberit.com

Département : Rédaction technique

16.3 Informations complémentaires

Les données figurant dans la présente fiche de données de sécurité représentent l'état de nos connaissances au moment de la mise à l'impression. Ces informations sont destinées à vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, lors de son stockage, de son traitement, de son transport et de son élimination. Ces indications ne peuvent pas s'appliquer à d'autres produits. Si le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est traité, ajouté ou mélangé à d'autres substances ou soumis à une transformation, les indications contenues dans la fiche de données de sécurité ne sont pas applicables au nouveau produit alors obtenu, sauf indication contraire explicite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001

16.4 Abréviations dans le présent document

Abréviation	Signification
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
CAS	Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie, American Chemical Society)
DNEL	Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet) (valeur limite d'exposition)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IATA	International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods (code maritime international des marchandises dangereuses)
PBT	Persistent, bio-accumulable, toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prévisible sans effet), dans la mesure où il n'existe pas d'indices d'effets sur l'environnement
VCI	Fédération de l'industrie chimique
vPvB	Très persistant et très bio-accumulable
VwVwS	Règlement sur la classification des risques pour les eaux

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit
Date de création : 03.09.2014
Révisée le : 15.04.2017

FR
Version : 001